« PRIX - POSTERS » POUR LES PHARMACIENS HOSPITALIERS FRANCOPHONES 2027

1. Conditions de participation

La participation au « PRIX - POSTERS » est uniquement accessible aux pharmaciens hospitaliers membres de l'Association Francophone des Pharmaciens Hospitaliers de Belgique (AFPHB), travaillant dans un service de pharmacie hospitalière.
Le sujet proposé peut être en rapport avec tous les aspects des activités pharmaceutiques dans les hôpitaux et doit porter sur un projet ou un travail réalisé au cours des 12 derniers mois. Il n'y a pas d'exclusivité de publication. Le sujet peut déjà avoir été présenté à un congrès ou un symposium et peut également avoir déjà remporté un prix.

2. Présentation

La candidature est à envoyer sous forme d'un abstract et d'un poster A4 à l'adresse suivante : https://www.afphb.org/page/ag-prix (Bouton « PRIX - POSTERS - Soumission »), au plus tard le **31/12/2026**. En cas de problème technique, vous pouvez contacter info@afphb.be.
Le texte de l'abstract **contient maximum 350 mots** et contient les parties suivantes: titre, nom de l'auteur, nom et place de l'hôpital, texte de l'abstract et les références. Le texte est structuré comme ceci : contexte, méthode, résultats et conclusions. La langue utilisée pour l'abstract et le poster est soit le français, soit l'anglais. Pour chaque abstract, un poster sera présenté le jour du congrès annuel de l'AFPHB.

3. Jugement

Un jury sera constitué/désigné par le comité de l'AFPHB, incluant au moins 2 membres du comité de l'AFPHB et au moins 2 membres du personnel académique.
La composition du jury peut changer d'une année à l'autre. Le président du jury sera désigné par le Comité de l'AFPHB. Les interactions, entre les membres du jury et les auteurs des abstracts, seront minimales. Les meilleurs abstracts/posters seront choisis et les gagnants seront proclamés durant le congrès annuel de l'AFPHB. La grille en annexe sera utilisée pour évaluer les posters proposés.

4. Prix

Les prix offerts ont une valeur indicative allant de 1250 € à 3800 € et ne peuvent être dépensés qu'à des fins scientifiques comme une participation à un congrès international organisé l'année de la remise du prix ou une formation de type Diplôme Interuniversitaire Européen ou assimilé dans un pays de la Communauté Européenne, aux USA ou au Canada ou une autre formation scientifique en lien direct avec la profession à juger par le comité de l'AFPHB. L'AFPHB expliquera les modalités pratiques d'obtention des prix aux lauréats.

5. Présentation orale

En soumettant sa candidature, le participant accepte que son poster puisse être sélectionné par le jury en vue d'une présentation orale lors du congrès annuel de l'AFPHB. Cette présentation, d'une durée de 3 à 5 minutes, vise à exposer brièvement l'objectif, la méthodologie, les principaux résultats et les conclusions du travail. Elle pourra être suivie de quelques questions de l'assemblée. En cas d'empêchement, le

candidat est invité à en informer le comité de l'AFPHB dans les meilleurs délais et pourra désigner un co-auteur pour assurer la présentation à sa place.

Annexe : Grille d'évaluation

Forme	
1.1 Esthétique & Caractère attractif du poster (graphiques, photos)	**4**
1.2 Objectif du poster clairement présenté dans l'introduction - Evidence du cheminement depuis l'objectif jusqu'au résultat	**4**
1.3 Texte rédigé avec concision – explications claires & structurées - Illustrations permettant de mieux comprendre le message	**4**
1.4 Présentation normalisée des références	**2**
Sous Total sur 14	**14**
Contenu	
2.1 Pertinence par rapport à la pharmacie hospitalière	**4**
2.2 Caractère innovant du sujet ou approche originale pour aborder le sujet	**6**
2.3 Intérêt de l'apport pour les lecteurs	**4**
2.4 Qualité de la méthodologie choisie	**2**
2.5 Résultats présentés avec clarté et exhaustivité – arguments convaincants	**6**
2.6 Adéquation des conclusions	**4**
Sous Total sur 26	**26**
TOTAL sur 40	**40**